

Votre constructeur a choisi la démarche **Perméa**



Découvrez tous les avantages
que **Perméa** vous apporte.



AET LORIoT
Atelier d'études techniques

Vous accompagner vers la maison de demain



L'assurance qualité de vos constructions

Bravo

Vous avez choisi un constructeur qui soumet ses maisons au test Perméa. Il affirme ainsi sa volonté de livrer à ses clients des maisons optimisées en matière de performances énergétiques et de qualité de fabrication.

La démarche Perméa consiste à mesurer la perméabilité à l'air d'une maison, c'est à dire à mesurer la quantité d'air qui entre de façon parasite dans la construction, occasionnant ainsi des entrées d'air froid et des pertes de chauffage non négligeables. On a coutume de comparer ces pertes à celles occasionnées par l'absence d'un parpaing ou d'une brique dans l'un des murs !

La garantie Perméa apporte donc la certitude que la maison que l'on va faire construire répond à un descriptif précis et respecté, et qu'en plus, la mise en œuvre des matériaux a été faite avec un soin maximal. Pour reprendre notre image, le trou dans le mur est alors rebouché.

Les avantages pour l'acheteur sont nombreux et essentiels :

- une maison sobre en consommation énergétique, donc peu coûteuse en chauffage.
- une maison conforme aux normes les plus exigeantes, dont celles de la Règlementation Thermique en vigueur.
- une maison que vous pourrez éventuellement faire évoluer au delà de cette RT 2005, en direction du Bâtiment Basse Consommation (BBC), puisque dotée d'une structure de base pensée pour un niveau d'étanchéité très élevé.
- une maison plus facile à négocier en cas de revente, et qui prendra naturellement l'avantage sur une autre offre plus traditionnelle et moins économe.

Perméa n'agit pas sur le descriptif mais uniquement sur le soin accordé à la mise en œuvre de la construction.



AET LORIoT
Atelier d'études techniques

Vous accompagner vers la maison de demain

www.aet-loriot.com

Perméa est une marque déposée. Toute reproduction ou utilisation en est donc interdite. Il en est de même pour les études, dont le contenu ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, sans notre autorisation.